



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



Clou Pellet Type 1/ Type 2

1. DOP n°	PE 007
2. Type	Poêle à pellet
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels et, le cas échéant, cuisson
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification	3 de la constance des performances du produit de construction

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721 / F 25/07/1195
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-6:2022
Portance (kg)	0/0
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	10/10
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/ 7500
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	100/100
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	100 / 150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	100 / 150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	800 / 1000
Type et épaisseur de l'isolant thermique	-/-
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤300/≤300
NOx à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤200/≤200
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤60/≤60
Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤20/≤20
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	≤300/≤300
NOx à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	≤200/≤200
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	≤60/≤60



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



Clou Pellet Type 1/ Type 2

1. DOP n°	PE 007
2. Type	Poêle à pellet
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels et, le cas échéant, cuisson
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification	3 de la constance des performances du produit de construction

Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	≤20/≤20
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	200 / 229
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12/12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	5,51 / 6,18
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	89/89
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	8/8
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	4,2/4,2
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	8,0 / 10,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	90/90
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	2,4/2,4
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	90/90
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	87,6/87,6
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	128/128
Classe d'efficacité énergétique	A+/A+
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	0,015 / 0,018
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	0,009/0,009
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	0,003/0,003
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 29/09/2025

Andreas Schönfeld
Gérant